

## ESPACES PUBLICS

### Cité Gabriel Péri

Réhabilitation des espaces extérieurs

- A) Avenant n°1 - lot n°1 - Terrassement et voiries
- B) Avenant n°1 - lot n°2 - Assainissement
- C) Avenant n°1 - lot n°3 - Eclairage public

### EXPOSE DES MOTIFS COMMUN

Les travaux de réhabilitation de l'espace public de la Cité Gabriel Péri s'inscrivent dans une requalification globale de la Cité.

Afin de permettre la réalisation de ces travaux, la Ville a lancé une procédure d'appel d'offre en fin d'année 2007 concernant un marché de travaux divisé en six lots, attribués comme suit :

Lot n°1 – Terrassement et voiries : VALENTIN ;

Lot n°2 – Assainissement : RAZEL ;

Lot n°3 – Eclairage public : CEGELEC ;

Lot n°4 – Ouvrages divers : RAZEL ;

Lot n°5 – Espaces verts et arrosage : EVEN ;

Lot n°6 – Mobiliers urbains et aires de jeux : VALENTIN / FRANCIAL et KOMPAN.

La ville d'Ivry-sur-Seine a, notamment, notifié le 15 février 2008 les marchés relatifs :

- aux travaux Terrassement et voiries à l'entreprise VALENTIN (Marché n° 28005) pour un montant initial de 838 476 € HT soit 1 002 817,30 € TTC,
- aux travaux d'assainissement à l'entreprise RAZEL (Marché n° 28006) pour un montant initial de 339 966,60 € HT soit 406 600,05 € TTC,
- aux travaux d'éclairage public à l'entreprise CEGELEC (Marché n° 28007) pour un montant initial de 238 572,00 € HT soit 285 332,11€ TTC.

En cours de chantier, des travaux supplémentaires et non prévus aux CCTP<sup>1</sup> de ces trois marchés se sont avérés nécessaires, à savoir :

#### **Marché n° 28005 (société VALENTIN) :**

- le terrassement, la fourniture et pose de fourreaux pour rénover la conduite principale des eaux usées trop vétuste,
- le curage du bassin enterré des eaux usées du Bâtiment A, alors que ce bassin avait été identifié par l'OPH de la Ville comme étant une ancienne cuve à fioul dégazée,

---

<sup>1</sup> Cahier des clauses techniques particulières

- la mise en place de bornes de stationnement fournies par l'OPH de la Ville, marquage au sol et signalisation verticale des places de stationnement,
- la fourniture et mise en œuvre du câblage pour l'alimentation de la barrière automatique desservant le foyer de la Cité Louis Bertrand,
- la fourniture et mise en œuvre de quatre potelets fixes et amovibles devant l'entrée du Bâtiment A afin de limiter le stationnement sauvage tout en permettant l'accès aux véhicules d'intervention des sapeurs-pompiers,
- le prolongement des fourreaux de fibre optique afin de relier le foyer Louis Bertrand au reste du réseau de la Ville (Direction des Systèmes Technologiques d'Information et de Communication),
- la fourniture et pose d'appuis-vélos,
- la fourniture et mise en œuvre de double bordures en granit sur le trottoir de la rue Louis Bertrand afin de protéger le mobilier urbain.

**Marché n°28006 (société RAZEL) :**

- le terrassement, fourniture et pose de canalisation en lieu et place du bassin enterré des eaux usées du Bâtiment A. Ce bassin avait été identifié par l'OPH de la Ville comme étant une ancienne cuve à fioul dégazée,
- la réparation de conduite d'assainissement au droit de ce bassin.

**Marché n°28007 (société CEGELEC) :**

- la remontée aéro-souterrain métallique (câble aérien),
- l'ajout et le contrôle de fourreaux de fibre optique afin de relier le foyer Louis Bertrand au reste du réseau de la Ville (direction des systèmes d'information et des télécommunications),
- le complément pour l'armoire d'éclairage public (serrure et commande),
- la mise en place d'un éclairage provisoire pendant le chantier (pose et dépose de mâts et câbles).

L'ensemble de ces travaux supplémentaires modifient ainsi le montant des travaux prévu initialement aux marchés de ces trois entreprises, comme suit :

**Lot n°1 : Terrassement et voiries**

- le montant initial du marché était de 838 476 € HT, soit 1 002 817,30 € TTC,
- le montant de l'avenant s'élève à 59 656,17 € HT, soit 71 348,78 € TTC,
- le nouveau montant du marché est donc de 898 132,17 € HT, soit 1 074 166,08 € TTC.

**Lot n°2 : Assainissement**

- le montant initial du marché était de 339 966,60 € HT, soit 406 600,05 € TTC,
- le montant de l'avenant s'élève à 6 395,50 € HT, soit 7 649,02 € TTC,
- le nouveau montant du marché est donc de 346 362,10 € HT, soit 414 249,07 € TTC.

Lot n°3 : Eclairage public

- le montant initial du marché était de 238 572,00 € HT, soit 285 332,11 € TTC,
- le montant de l'avenant s'élève à 9 197,30 € HT, soit 10 999,97 € TTC,
- le nouveau montant du marché est donc de 247 767,30 € HT, soit 296 332,08 € TTC.

Je vous propose donc d'approuver les trois avenants relatifs aux travaux de réhabilitation de l'espace public de la cité Gabriel Péri comme suit :

- l'avenant n°1, d'un montant de 71 348,78 € TTC au marché de terrassement et voiries avec la société VALENTIN (lot n°1),
- l'avenant n°1, d'un montant de 7 649,02 € TTC au marché d'assainissement avec la société RAZEL (lot n°2),
- l'avenant n°1, d'un montant de 10 999 97 € TTC au marché d'éclairage public avec la société CEGELEC (lot n°3).

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

P.J. : avenants

## **ESPACES PUBLICS**

### **Cité Gabriel Péri**

Réhabilitation des espaces extérieurs

A) Avenant n°1 - lot n°1 - Terrassement et voiries

#### **LE CONSEIL,**

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le code des marchés publics, notamment son article 20,

vu sa délibération en date du 31 janvier 2008 approuvant l'attribution du marché de travaux "Terrassement et voiries" à la société VALENTIN dans le cadre de la réhabilitation de l'espace public de la Cité Gabriel Péri,

considérant que l'enveloppe prévisionnelle des travaux de terrassement et voiries de l'opération s'élevait à 838 476 € HT soit 1 002 817,30 € TTC,

considérant que des travaux supplémentaires s'avèrent nécessaires et indispensables à la bonne exécution du projet,

considérant que ces travaux, d'un montant de 59 656,17 € HT, soit 71 348,78 € TTC nécessitent de passer un avenant au marché initial,

considérant que ce montant étant supérieur à 5% du montant initial du marché, l'avis de la Commission d'Appel d'Offres a été requis,

vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 11 juin 2009,

vu l'avenant n°1, ci-annexé,

vu le budget communal,

#### **DELIBERE**

par 39 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention

**ARTICLE 1 :** APPROUVE l'avenant n°1, d'un montant de 59 656,17 € HT soit 71 348,78 € TTC, au marché de travaux conclu avec la société VALENTIN, dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'espace public de la Cité Gabriel Péri à Ivry-sur-Seine et AUTORISE le Maire à le signer.

**ARTICLE 2 :** DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 29 JUIN 2009

## **ESPACES PUBLICS**

### **Cité Gabriel Péri**

Réhabilitation des espaces extérieurs

B) Avenant n°1 - lot n°2 - Assainissement

#### **LE CONSEIL,**

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le code des marchés publics, notamment son article 20,

vu sa délibération en date du 31 janvier 2008 approuvant l'attribution du marché de travaux d'assainissement à la société RAZEL dans le cadre de la réhabilitation de l'espace public de la Cité Gabriel Péri,

considérant que l'enveloppe prévisionnelle des travaux d'assainissement de l'opération s'élevait à 339 966,60 € HT soit 406 600,05 € TTC,

considérant que des travaux supplémentaires s'avèrent nécessaires et indispensables à la bonne exécution du projet,

considérant que ces travaux, d'un montant de 6 395,50 € HT, soit 7 649,02 € TTC nécessitent de passer un avenant au marché initial,

vu l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 11 juin 2009,

vu l'avenant n°1, ci-annexé,

vu le budget communal,

#### **DELIBERE**

par 39 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention

**ARTICLE 1 :** APPROUVE l'avenant n°1, d'un montant de 6 395,50 € HT soit 7 649,02 € TTC, au marché de travaux d'assainissement conclu avec la société RAZEL, dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'espace public de la Cité Gabriel Péri à Ivry-sur-Seine et AUTORISE le Maire à le signer.

**ARTICLE 2 :** DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 29 JUIN 2009

## **ESPACES PUBLICS**

### **Cité Gabriel Péri**

Réhabilitation des espaces extérieurs

C) Avenant n°1 - lot n°3 - Eclairage public

#### **LE CONSEIL,**

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le code des marchés publics, notamment son article 20,

vu sa délibération en date du 31 janvier 2009 approuvant l'attribution du marché de travaux d'éclairage public à la société CEGELEC dans le cadre de la réhabilitation de l'espace public de la Cité Gabriel Péri,

considérant que l'enveloppe prévisionnelle des travaux d'éclairage public de l'opération s'élevait à 238 572,00 € HT soit 285 332,11 € TTC,

considérant que des travaux supplémentaires s'avèrent nécessaires et indispensables à la bonne exécution du projet,

considérant que ces travaux, d'un montant de 9 197,30 € HT, soit 10 999,97 € TTC, nécessitent de passer un avenant au marché initial,

vu l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 11 juin 2009,

vu l'avenant n°1, ci-annexé,

vu le budget communal,

#### **DELIBERE**

par 39 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention

**ARTICLE 1 :** APPROUVE l'avenant n°1, d'un montant de 9 197,30 € HT soit 10 999,97 € TTC, au marché de travaux d'éclairage public conclu avec la société CEGELEC, dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'espace public de la Cité Gabriel Péri à Ivry-sur-Seine et AUTORISE le Maire à le signer.

**ARTICLE 2 :** DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 29 JUIN 2009